



AT/064/24

Mairie de Marsac sur Don
1 rue Pierre Perchais
44170 MARSAC SUR DON
☎ 02.40.87.54.77
☎ 02.40.87.51.29
✉ info@mairie-marsacsurdon.fr

ARRETE MUNICIPAL fermeture temporaire du terrain de Football

Le Maire de la Commune de Marsac-sur-Don (Loire-Atlantique),

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-21 et L.2212-2 ;

VU l'arrêté municipal en date du 10 novembre 1995 règlementant l'utilisation du terrain de football situé Route de Vay ;

CONSIDERANT qu'en raison des conditions météorologiques et de l'état des sols, il convient de réglementer l'utilisation du terrain du stade afin d'éviter la détérioration de ces espaces ;

ARRETE

Article 1er : L'accès au terrain gazonné du stade est limité comme suit :

- 1 match autorisé samedi 07/12/2024,
- 1 match autorisé dimanche 08/12/2024.

Article 2 : le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur

Article 3 : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Guémené-Penfao et à l'association « Football Club Vay Marsac », utilisatrice du terrain, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Marsac-sur-Don, le 06/12/2024
Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué
Monsieur Gilles COUROUSSE



Affichage le : 6.12.24